



## APPEL D'OFFRE

### Accompagnement au déploiement de la labellisation RSEi

## 1- Contexte

### La fédération des entreprises d'insertion

Créée en 1988, la fédération des entreprises d'insertion représente les 2169 entreprises d'insertion (EI) et entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) de France. Celles-ci emploient chaque année 117 575 salariés (dont 98 763 en parcours d'insertion) dans divers secteurs d'activité (collecte, tri, récupération, recyclage des déchets, travail temporaire, services aux entreprises, BTP, environnement et espaces verts, tourisme et restauration...) pour un chiffre d'affaires global de 2 202 Md€ (Chiffres 2024).

La fédération des entreprises d'insertion et ses 13 établissements régionaux représentent ces entreprises auprès de l'Etat et des organisations professionnelles, accompagnent leur développement et mutualisent leurs expériences afin de favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

### Référentiel qualité / RSE

Dans le cadre de sa politique qualité/RSE, la fédération des entreprises d'insertion a pour objectif d'accompagner la professionnalisation des entreprises adhérentes entre autres, via l'obtention de la labellisation RSEi (Responsabilité Sociétale des Entreprises inclusives).

Cette labellisation est basée sur un référentiel du même nom, le référentiel RSEi, élaboré par la fédération des entreprises d'insertion en partenariat avec l'AFNOR. Ce référentiel est une déclinaison de la norme internationale ISO 26000, adaptée aux entreprises inclusives. Le référentiel ainsi que toutes les informations concernant la labellisation sont disponibles, en libre accès, sur le site de la fédération :

<https://www.lesentreprisesdinsertion.org/label-rsei/>

Aujourd'hui, la fédération accompagne ses adhérents sur la mise en place de cette labellisation et met en place des démarches collectives pour déployer le label RSEi. Cette action s'inscrit dans le cadre plus large de l'action « Le développement et le renforcement de démarche qualité et labellisation » pour laquelle des crédits du Fonds Social Européen au titre du Soutien aux actions de professionnalisation des têtes de réseau nationales de l'IAE.



## 2- Objet du cahier des charges

La fédération des entreprises d'insertion souhaite s'appuyer sur les ressources d'un prestataire externe pour accompagner les entreprises au déploiement de la labellisation RSEi,

Le présent appel d'offre est décomposé en 3 lots, et les candidats sont libres de répondre aux lots séparément ou de manière groupée.

Ces lots permettent l'appropriation de la démarche RSEi par les entreprises suivant l'accompagnement, ainsi que sur la formation des auditeurs internes RSEi, obligation relative au sous critère 5.1 du référentiel RSEi.

**Le lot 1** aborde les étapes nécessaires et les attendus pour mettre en place la démarche RSEi de l'entreprise, depuis l'identification des parties prenantes, jusqu'à la rédaction du projet d'entreprise (objectifs stratégiques). La mise à jour du projet d'entreprise devra également être abordée.

Le lot 2, en continuité, amène l'entreprise à décomposer le projet d'entreprise en plan d'action, avec la mise en place d'action et d'indicateurs de suivi permettant de mesurer l'efficacité de la démarche RSEi.

Les prestataires pourront également être mobilisés sur les ateliers thématiques en cas de besoin de la fédération, selon les mêmes conditions tarifaires que les demi-journées d'accompagnement.

La fédération met à disposition le logiciel de gestion de la formation Digiforma, dont il bénéficie via son organisme de formation 'L'académie de l'inclusion', pour la diffusion des éléments en lien avec l'accompagnement (supports et documents annexes).

**Le lot 3** vise à former les auditeurs internes des entreprises, en adéquation avec le chapitre 5.1 du référentiel RSEi.

A l'issue de cet accompagnement, les entreprises inscrites dans la démarche de labellisation, seront prêtes à être auditées sur la base du référentiel RSEi et répondront aux attendus a minima du niveau « initial ».



D DÉLÉGATION  
G GÉNÉRALE  
E À L'EMPLOI  
F ET À LA FORMATION  
L PROFESSIONNELLE  
www.dgemploi.gov.fr



Ce projet est cofinancé par  
le Fonds social européen  
dans le cadre du programme  
opérationnel national  
« Emploi et Inclusion »  
2014/2020



## **Lot 1 - Elaborer et construire son projet d'entreprise RSEi**

**Comportant 3 demi-journées**, l'objectif de cette mission est d'accompagner l'entreprise à construire, définir clairement et rédiger son projet d'entreprise RSEi. La dernière partie concerne l'amélioration du projet d'entreprise.

**En lien avec les chapitres 1 et 5**, ces trois demi-journées devront permettre à l'entreprise de comprendre et d'appliquer les principes généraux de la gestion de projet RSE. Au cours de ces sessions, les entreprises devront aborder les points suivants :

- Définir les grandes étapes de la démarche RSEi
- Définir le rôle et les responsabilités de l'animateur.trice RSEi ;
- Donner à l'animatrice.teur RSEi les outils et les moyens pour animer la démarche RSEi ;
- Identifier et hiérarchiser les parties prenantes ;
- Définir le rôle de la gouvernance RSEi dans l'entreprise
- Faire une analyse SWOT et identifier ses enjeux RSEi pour le projet d'entreprise ;
- Rédiger, piloter et réviser le projet d'entreprise et le plan d'action associé (amélioration continue).

**Durée totale** : la durée totale entre la première et la troisième demi-journée ne devra pas excéder 9 mois

**Modalités** : les dates et intervalles entre les journées seront établies au démarrage de chaque accompagnement avec la fédération des entreprises d'insertion. Le support de visio-conférence utilisé devra être précisé dans la réponse au présent appel d'offre.

**Financement** : 600 € TTC / demi-journée soit un forfait de 1.800 € TTC pour le lot

**Livrable** : support de présentation et tout support pédagogique en appui de la prestation

## **Lot 2 – L'application du projet d'entreprise aux ressources humaines, à la mission d'inclusion et aux enjeux environnementaux (chapitres 2,3 et 4)**

**Comportant 3 demi-journées**, l'objectif de cette mission est d'accompagner l'entreprise à construire et faire vivre la démarche RSEi, notamment au travers des chapitres 2, 3 et 4 (respectivement management des ressources humaines, mission d'inclusion et management des enjeux environnementaux).

Il devra permettre à l'entreprise de décomposer les objectifs stratégiques en actions concrètes pilotables de manière opérationnelle. Au cours de ces sessions, les entreprises devront aborder les points suivants :

- Etablir le pilotage de la démarche RSEi sur les chapitres 2, 3 et 4 ;
- Définir les missions associées à chacun des chapitres ;
- Définir le plan d'action et les indicateurs associés à chaque chapitre ;
- Aborder la mesure de la satisfaction des parties prenantes ;
- Définir le suivi, la mesure et la valorisation des résultats ;

**Durée totale** : la durée totale entre la première et la troisième demi-journée ne devra pas excéder 9 mois



**Modalités :** les dates et intervalles d'accompagnement seront établies au démarrage de chaque accompagnement avec la fédération des entreprises d'insertion. Le support de visio-conférence utilisé devra être précisé dans la réponse au présent appel d'offre.

**Financement :** 600 € TTC / demi-journée soit un forfait de 1.800 € TTC pour le lot

**Livable :** support de présentation et tout support pédagogique en appui de la prestation

### **Lot 3 : Formation des auditeurs internes**

Cette formation est à destination de collaboratrices.teurs d'entreprise labellisée RSEi, ou en cours de labellisation.

Les objectifs pédagogiques de la formation sont d'identifier les étapes de l'audit, de préparer, et réaliser un audit interne dans son entreprise, en passant par la rédaction du rapport d'audit.

Le format choisi est de 3 demi-journées ou 10 h de formation en visio, décomposées en 2 sessions proches, de 3,5 h et une session finale de 3 h, avec un délai d'un mois entre les deux dernières sessions. Entre les deux premières sessions et la troisième, l'apprenant devra également réaliser l'audit interne de son entreprise sur une partie du référentiel.

La fédération met à disposition le modèle de plan d'audit, un exemple de questionnaire et un modèle de rapport d'audit, que les entreprises peuvent adapter à leur fonctionnement.

Les apprenants devront transmettre leur rapport d'audit avant la dernière session. A l'issue de la dernière session, le prestataire devra transmettre un récapitulatif des évaluations basées sur le rapport d'audit, en vue de la remise d'une attestation de formation à l'audit interne.

**Modalités :** les dates et intervalles d'accompagnement seront établies au démarrage de chaque accompagnement avec la fédération des entreprises d'insertion. Le support de visio-conférence utilisé devra être précisé dans la réponse au présent appel d'offre.

**Financement :** 600 € TTC / demi-journée soit un forfait de 1.800 € TTC pour le lot

**Livable :** support de présentation et tout support pédagogique en appui de la prestation



### 3- Calendrier

Le présent appel d'offre est établi pour une durée de 3 ans, reconductible 1 an par notification de la fédération des entreprises d'insertion.

### 4- Engagements et obligations des prestataires

Dans la mesure où la fédération des entreprises d'insertion bénéficie d'une subvention du fonds social européen, les règlements communautaires qui imposent aux Etats membres certaines obligations pour le versement des aides de l'Union européenne s'appliquent aussi aux prestataires retenus :

En conséquence, le prestataire s'engage à respecter les obligations ci-après :

- Fournir à la fédération des entreprises d'insertion les livrables attendus et la facturation afférente à chacune des prestations,
- **Respecter l'obligation de publicité (ou de communication) concernant la participation européenne selon les dispositions prescrites par le règlement communautaire. Ainsi, l'ensemble des documents et livrables produits dans le cadre de ce projet devront voir figurer le logo FSE,**
- Respecter les politiques communautaires (qui lui sont opposables) et notamment la protection de l'environnement et l'égalité des chances entre femmes et hommes,
- Respecter les obligations en matière de propriété intellectuelle : le projet étant cofinancé, l'ensemble des produits appartient à l'Etat.

### 5- Modalités de réponse au cahier des charges

#### Caractéristique de la prestation proposée

Le prestataire apporte une réponse précise et argumentée aux exigences suivantes :

- **Compréhension du contexte et de la demande**
- **Compétence du ou des consultants : références et CV du ou des intervenants**
- **Prestation : méthodologie (présentation du contenu détaillé de chacune des journées, des outils et moyens mobilisés)**
- **Le coût des prestations (en TTC) détaillé.**

#### Compétences et qualifications requises des prestataires :

- **Certification Qualiopi**
- **Maîtrise des démarches projets**
- **Maîtrise du référentiel RSEi**
- **Connaissance du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique.**
- **Organisme de formation certifié Qualiopi**



## Modalités de dépôt des candidatures

Les réponses à cet appel d'offre sont à adresser **au plus tard le 12 juin 2025 (12h00), par courrier électronique**, à : [rsei@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:rsei@lesentreprisesdinsertion.org)

## Conditions de la consultation

Appel d'offre mis en ligne sur le site Internet de la fédération [www.lesentreprisesdinsertion.org](http://www.lesentreprisesdinsertion.org) et envoyé aux prestataires référencés par la fédération.

## 6- Modalités de sélection des propositions

Les critères de sélection seront les suivants :

CRITERE DE SELECTION	PONDERATION
Pertinence de la réponse par rapport au cahier des charges arrêté	5
Pertinence du CV de l'intervenant	4
Certification Qualiopi	1
	Note/10

L'établissement de la grille de notation préalable à la sélection du prestataire sera réalisé par le pôle professionnalisation de la fédération des entreprises d'insertion.

Une convention sera ensuite élaborée entre la fédération des entreprises d'insertion et le prestataire retenu.

Notification des résultats et des prestataires retenus suite à cet appel d'offre : le 27 juin 2025 au plus tard.

Fait à Paris, le 13 mai 2025

Pour la fédération des entreprises d'insertion  
Antoine Laurent  
Délégué Général Adjoint



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014/2020

